

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023**

**DELIBERATION N°2023.00209**

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
(PROCESS) – ENACTUS FRANCE – SUBVENTION 2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT,  
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCC,  
M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,  
M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES,  
M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230511-D20230020910

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,  
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023**

### **PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) – ENACTUS FRANCE – SUBVENTION 2023**

Le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même 20 % pour le seul secteur privé, et représente un poids de 35 % plus élevé que la moyenne nationale. Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Ces entreprises interviennent dans de nombreux domaines : l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, ou même encore l'industrie.

Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Le plan d'actions de Saint-Etienne Métropole se décline en quatre axes :

1. sensibiliser et promouvoir l'ESS ;
2. favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets d'entrepreneuriat de l'ESS ;
3. consolider le développement des entreprises de l'ESS ;
4. favoriser le changement d'échelle et la pérennisation des entreprises de l'ESS.

Connaître et faire connaître l'ESS pour stimuler le développement de l'emploi constitue l'un des enjeux de cette démarche à l'échelle de la Métropole. L'émergence de projets d'entrepreneuriat social est également l'un des objectifs visé par PROCESS (PROgramme de Coopération de l'ESS).

C'est pourquoi, Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'Association ENACTUS France dont le champ d'intervention s'intègre pleinement dans les axes 1 et 2 de PROCESS.

ENACTUS est un espace de rencontre entre le monde de l'éducation, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'entreprise « classique ». Avec la communauté d'enseignant(e)s et de professionnels engagés avec ENACTUS, l'Association propose des expériences pédagogiques pour les jeunes de 16 à 25 ans pour monter un projet d'entrepreneuriat à impact, apprendre en faisant, travailler en équipe, devenir acteur(rice)s de changement et entrepreneurs de sa vie. ENACTUS partage également ses savoir-faire en outillant et en formant les professionnels de cet écosystème (fondations, associations, entreprises...).

L'aide de Saint-Etienne Métropole à destination d'ENACTUS FRANCE a pour objectif de sensibiliser à l'ESS et à favoriser l'émergence de projets d'entrepreneuriat social sur le territoire à travers 3 axes de développement :

- sensibiliser :
  - sensibiliser un maximum de jeunes à l'ESS et à l'entrepreneuriat social à travers des évènements organisés sur le territoire ;
  - faire connaître la plateforme en ligne Enactus Academy afin d'outiller les acteurs du territoire qui accompagne des porteurs de projets en ESS ;
- accompagner :
  - accompagner les lycéens et étudiants à développer leurs compétences en passant à l'action à travers un projet d'entrepreneuriat social ;
  - mettre en place les programmes d'accompagnement des lycéens (sur 5 mois), des étudiants (sur 10 mois pour faire émerger des projets) et dans les organisations (pour outiller en matière d'accompagnement des acteurs de l'ESS) ;
  - outiller les enseignants avec les ressources, les formations et les pédagogies expérientielles développées par ENACTUS ;
- s'implanter et rayonner sur Saint-Etienne Métropole :
  - faire connaître les 3 pôles d'ENACTUS sur le territoire : ENACTUS LYCEENS, ENACTUS ETUDIANTS, ENACTUS ORGANISATION ;
  - avoir une présence régulière à Saint-Etienne sur l'année scolaire 2023-2024 avec ½ ETP dédié au territoire.

Les projets d'entrepreneuriat social développés en sortie des programmes déployés par ENACTUS FRANCE pourront faire l'objet d'un accompagnement dans le cadre du dispositif PROCESS.

Le déploiement de l'offre de services de l'Association connaît un franc succès :

- le programme lycéen accompagne 10 classes depuis le début de l'année scolaire 2022 sur 3 établissements (contre 1 seule classe accompagnée à la rentrée 2021) ;
- le programme Etudiant entretien des liens avec L'Ecole des Mines et l'Université Jean Moulin et a accompagné 26 entrepreneurs étudiants sur ces deux établissements ;
- ces deux résultats ont été obtenus grâce à l'embauche d'un étudiant en alternance spécifiquement basé à Saint-Etienne.

Au regard des actions décrites ci-dessus, il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 3 000 € à ENACTUS France.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une subvention à ENACTUS FRANCE d'un montant global de 3 000 € pour l'année 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et ENACTUS FRANCE, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE.**

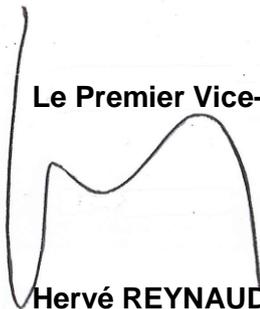
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

**Le Premier Vice-Président,**



**Hervé REYNAUD**